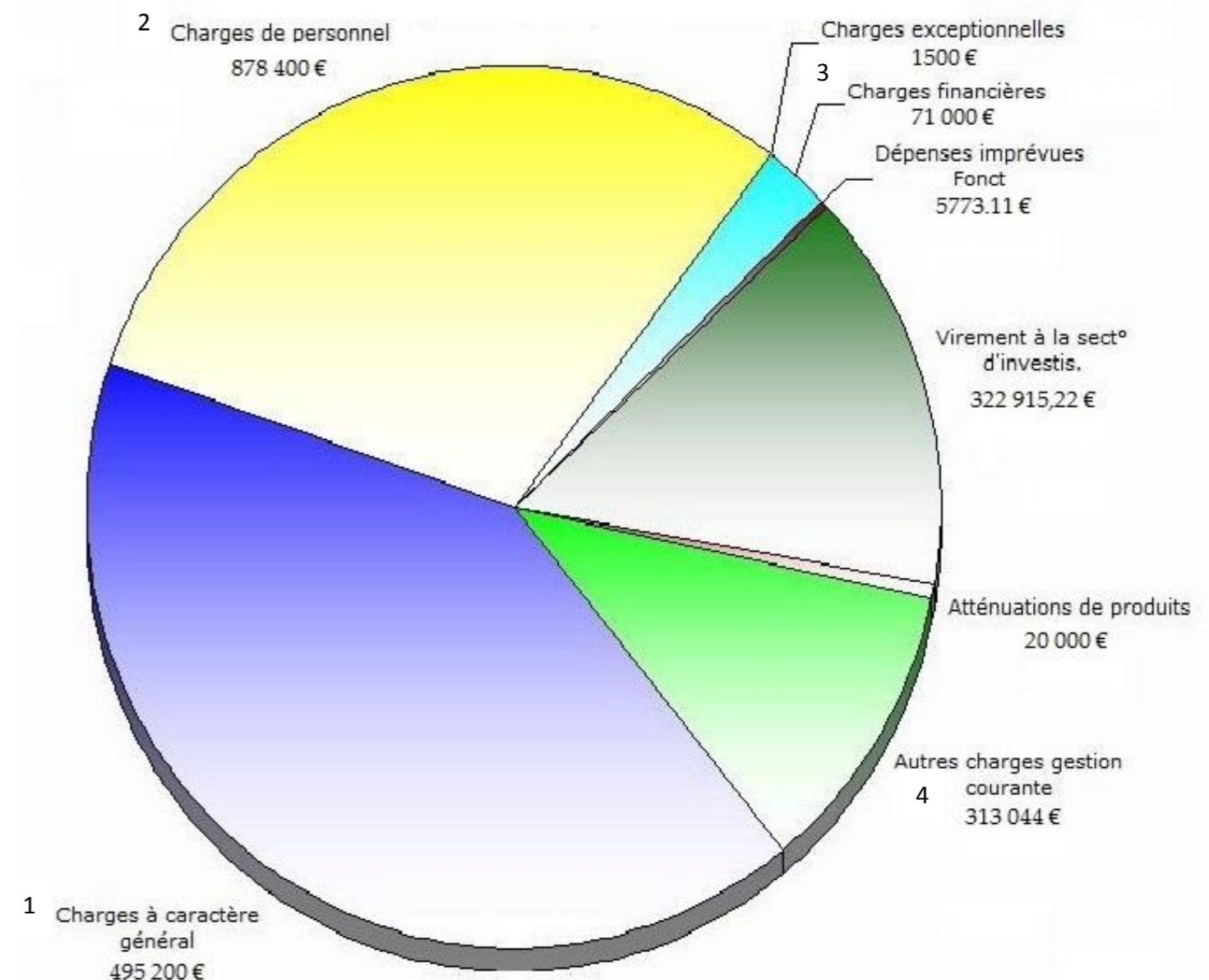


SPÉCIAL BUDGET 2018

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 107 832,93 €

Répartition des dépenses



1. Les charges générales regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achats de consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal et des espaces publics, consommations diverses (fluides, fournitures, etc..) ainsi que les locations et les assurances.
2. Les frais de personnel représentent le montant le plus important des dépenses.
3. Les charges financières (intérêts des prêts) devraient atteindre près de 71 000 €.
4. La ville va continuer à soutenir le CCAS par le biais d'une allocation (budget autonome).

Ce sont les subventions communales aux associations sans compter les frais induits des utilisations et d'entretien des espaces communaux et des bâtiments.

Les charges intercommunales sont estimées à près de 148 000 € dont près de 75 000 € pour le service incendie du Conseil Départemental du Nord.

Taux d'imposition de la ville pour 2018 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation :	19.60 %
Taxe foncière bâtie :	25.90 %
Taxe foncière non bâtie :	85.36 %



Informations sur la taxe d'habitation (TH) 2018 :

Aux termes de l'article 3 de la loi de finances pour 2018, un nouveau dégrèvement de taxe d'habitation est créé à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il sera progressivement mis en œuvre au profit des foyers bénéficiaires.

La cotisation de la taxe, après application éventuelle du plafonnement existant, sera ainsi abattue de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020.

Cette nouvelle exonération concernera les foyers dont les ressources n'excèdent pas 27 000 € de revenu fiscal de référence pour une part, majorées de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes, puis 6 000 € par demi-part supplémentaire.

Pour Lewarde qui compte 968 « foyers TH », ce sont 646 foyers fiscaux qui seront ainsi exonérés en 2020, s'ajoutant aux 188 foyers exonérés ou ayant une TH nulle.

Le taux de foyers exonérés atteindra 86.16 % de la part communale.

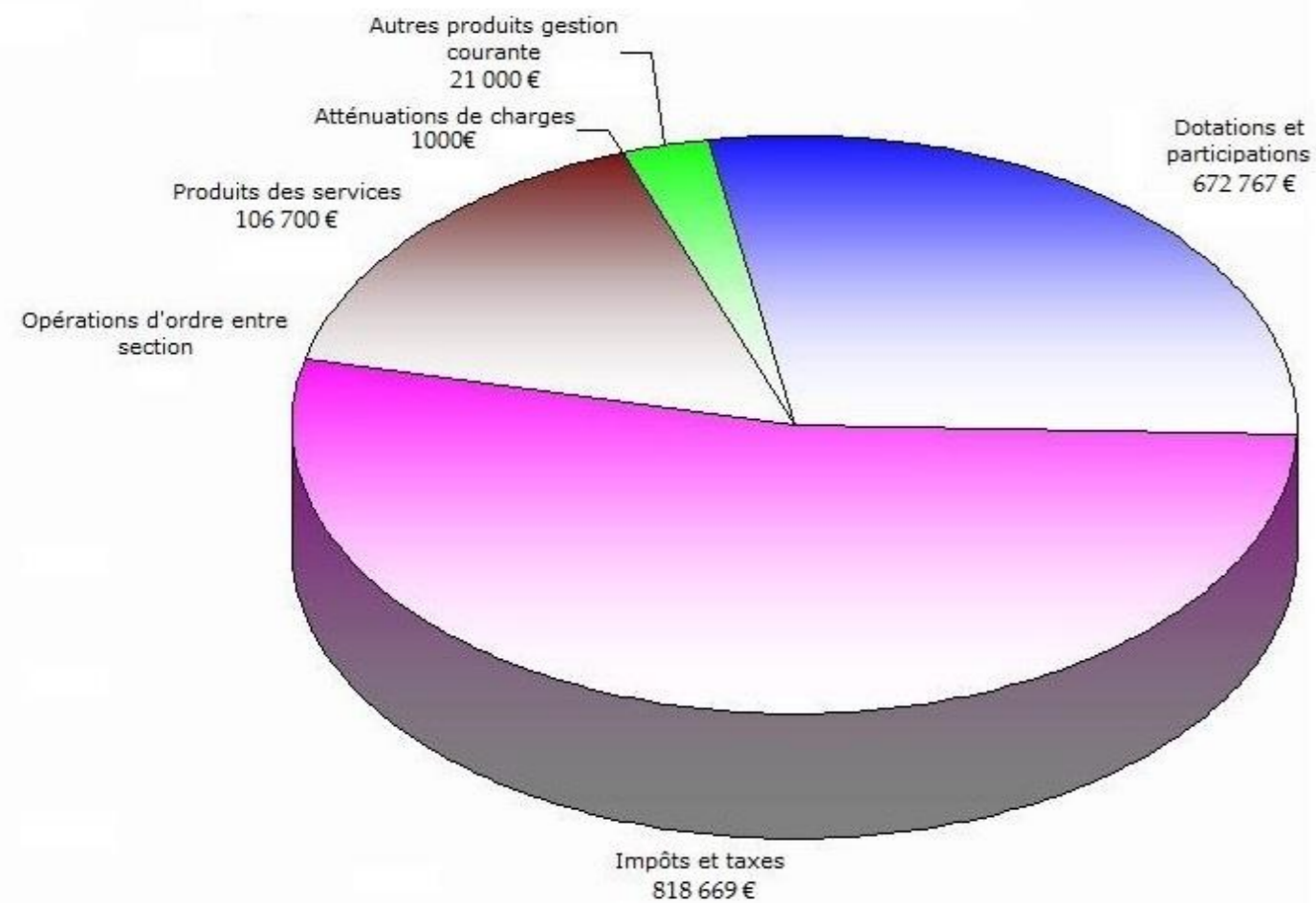
Le nouveau dégrèvement sera pris en charge par l'Etat et calculé sur la base du taux et des abattements votés en 2017 par la commune.

Si les collectivités ne les modifient pas à compter de 2018, le dégrèvement portera sur toute la cotisation à charge.

Dans le cas contraire, l'écart sera payé par le contribuable.

Ainsi les collectivités recevront toujours l'intégralité du produit coté.

Répartition des recettes



Le produit des services (centre aéré, cantine...) devrait rapporter 80 000 €, très peu sur le total général.

Les impôts locaux sont évalués à 853 000 €.

Les allocations de l'Etat « s'érodent » d'année en année, avec une perte de plus de 3 000 € pour 2018, alors que le Gouvernement avait décidé de geler les baisses de dotations.

Il y a lieu d'ajouter l'excédent antérieur de 327 696,83 €.

Investissement

La section s'équilibre à 1 172 129 , 64 €

Les recettes sont constituées par le Fonds de Compensation de la TVA, le virement de la section de fonctionnement et la capitalisation.

Pour les dépenses, les opérations suivantes ont été retenues.

Toutefois, certains projets pourraient être retardés car la municipalité a déposé des demandes de subvention.

Etude pour la révision du Plan Local d'Urbanisme,
Remboursement des emprunts : capital,
Mairie : modification des menuiseries (partie des bureaux) et remplacement du portail d'entrée de la cour,
Ecoles : changement de portes et fenêtres,
Restaurant scolaire : rénovation des ouvrants (côté des secouristes),
Local des boulistes : réfection d'une partie de toiture,
Cimetière : création d'une allée,
Presbytère : réparation de la toiture,
Logement 273 rue d'Erchin : rénovation du carrelage de la cuisine,



Rue Saint Rémy : réfection du macadam,
Place des Vésignons : changement des structures d'éclairage public,
Rue de Roucourt : implantation d'un radar pédagogique,
Rue Martin Luther King : changement de la bouche à incendie,
Rue de Loffre : réfection du surplus de trottoirs suite aux travaux de Noréade,
Acquisitions de petits matériels,
Coût des travaux du TRAM transférés à la ville.

